

L'anachorèse au cours des temps (6)*

XIX^e SIÈCLE

1. La restauration du XIX^e siècle

Comme on l'a déjà relevé pour Dom de Lestrange, les moines du XIX^e siècle, avec la majorité de leurs contemporains catholiques, perçoivent la société comme profondément perturbée par les événements de la fin du siècle précédent : Révolution, Empire, effondrement de la France, persécutions, mentalité issue des Lumières. Sur une population de 30 millions de Français (vers 1815), on estime les non-catholiques à 560 000 seulement, mais la pratique reste faible. D'après le nonce Macchi, « plus que la moitié des catholiques sont dans l'ignorance des devoirs du chrétien et plongés dans l'indifférence¹ ». C'est le cas des parents du père Jean-Baptiste Muard, qui, sans être hostiles à la religion, sont incapables de lui transmettre les rudiments de la foi ; c'est de sa grand-mère qu'il les recevra. La foi a déjà perdu beaucoup de terrain et la mentalité ambiante est pénétrée, sinon d'athéisme rationnel, comme dans les milieux intellectuels, du moins de scepticisme, voire d'incrédulité mêlée de défiance vis-à-vis du clergé. C'est encore plus vrai pour le clergé régulier, qui rappelle immanquablement l'Ancien Régime et ses abus. Dans les campagnes, la déchristianisation est fortement avancée, du moins dans certaines régions, et se mêle, ici ou là, à des séquelles de jansénisme ou à des superstitions ancestrales. Sur le plan moral, la tendance est à une montée du matérialisme et du sensualisme, traits typiques d'une retombée populaire de la poussée humaniste du XVIII^e siècle.

* Les cinq premières parties de cette étude ont été publiées dans *Collectanea Cisterciensia* 78 (2016), p. 374-394 ; 79 (2017), p. 17-45, 122-148, 253-266, 404-421.

1. Cité par Guillaume BERTHIER DE SAUVIGNY, dans « La Restauration », *Nouvelle Histoire de l'Église*, t. 4 (1966), 2^e partie, chapitre 3, p. 320.

2. L'intuition du père Jean-Baptiste Muard²

Dans la France du début du XIX^e siècle, la vie monastique est quasi inexistante, à l'exception de quelques monastères de chartreux, de cisterciens trappistes et de carmélites. La communauté de Dom Guéranger existe certes depuis 1833 à Solesmes, mais c'est encore une tentative fragile qui cherche son identité. Le père Muard n'en parle jamais et pourtant il n'a pu manquer d'être informé de cette refondation ; nous y reviendrons. Mais son projet est différent. S'il adopte la règle de saint Benoît et se veut bénédictin, il ne cherche en aucun cas à hériter des congrégations bénédictines françaises disparues avec la Révolution ; ni Cluny, ni Saint-Maur, ni Saint-Vanne ne le fascinent. Ce qu'il veut, c'est mener la vie que décrit saint Benoît dans sa règle, parce qu'à ses yeux, elle correspond à son projet.

Ce qui retient l'attention dans le projet monastique du père Muard, c'est son ardente soif de solitude et de pénitence, liée à un désir tout aussi pressant de « sauver des âmes ». Il l'exprime dès 1847, alors qu'il est supérieur des missionnaires de Pontigny, comme l'impérieux besoin « d'une séparation complète du monde [...] pressé [qu'il est] souvent de tout quitter et de se sauver dans un désert pour y faire pénitence et mettre son salut en sûreté, ou bien d'aller s'enfermer à la Trappe³ ». Ce qu'il n'avait pu trouver à Pontigny dans une forme de vie communautaire encore dominée par le souci apostolique, il cherchera à le réaliser dans ce qu'il nomme lui-même le « désert de La Pierre-qui-Vire ». Pourquoi cette recherche d'un lieu solitaire ? En cela, le père Muard rejoint l'intuition fondamentale des premiers moines, que nous avons rencontrée à toutes les époques chez les réformateurs ou les fondateurs de nouvelles branches bénédictines, comme un facteur constitutif et constant de la vocation monastique. Il explicite sa recherche en la présentant avant tout comme la condition nécessaire d'une vie spirituelle intense : « Rompre enfin avec le monde pour se donner entièrement au Dieu [qu'il] voudrait aimer à tout prix⁴ » ; ou encore rechercher une retraite perpétuelle « où le monde ne vient plus nous importuner et nous distraire⁵ ». Alors qu'il a dû quitter Aiguebelle, où il accomplissait son noviciat avec ses

2. Nous commençons par le père Jean-Baptiste Muard pour souligner le trait d'union qui le relie aux orientations de Dom de LeStrange, évoquées au chapitre précédent. À Aiguebelle, il recopie à la main le *Règlement du Noviciat de la Valsainte*. Bien entendu, Solesmes est antérieur de 17 ans à La Pierre-qui-Vire.

3. *Écrits positifs du P. Muard*, mars 1847, t. 1, Archives de La Pierre-qui-Vire, p. 122. Sur l'évolution de sa vocation, voir notre article : « Les fondations du P. Muard : Pontigny, La Pierre-qui-Vire », *Collectanea Cisterciensia* 63 (2001), p. 14-43.

4. *Lettre à Mme Parent*, 1849, Archives de La Pierre-qui-Vire, t. 2, p. 4.

5. Ibidem.

compagnons, pour préparer sa fondation dans le Morvan, il écrit au père abbé : « Oh combien je soupire après cette chère solitude où j'espère retrouver le recueillement de l'esprit, la paix du cœur et l'union à Dieu et sous votre direction devenir enfin un véritable religieux » ; « Le monde me fatigue et m'ennuie, j'aspire à rentrer au milieu des anges du désert⁶ » (Aiguebelle).

Cependant, ce retrait du monde est aussi la conséquence d'une des composantes de sa vocation, telle qu'il la perçoit à partir de la vision de Venouze (1845), puis de l'expérience de Piffonds (1846). C'est sa volonté, inspirée par le culte du Cœur du Christ, d'unir à une vie de prière l'exercice de la pénitence à la façon de saint Jean-Baptiste. Plus qu'un souci de perfection personnelle ou même de réparation, comme l'avait développé la dévotion de Paray-le-Monial, l'intuition du père Muard se veut une prédication incarnée dans la manière de vivre de toute une communauté. Aux tendances qu'il juge déshumanisantes de la société d'alors, il veut opposer le signe vivant et fort d'une vie ordonnée à la vocation spirituelle de l'homme et conforme à la plénitude de sa dimension. Cet idéal qu'il exprimera désormais dans la formule, « une vie humble, pauvre et mortifiée », veut contester, au nom de l'Évangile, l'amour des richesses, la soif d'indépendance, la révolte orgueilleuse de l'intelligence et le sensualisme. On a là une nouvelle traduction des vœux monastiques légués par la tradition.

Même souci de solitude dans la recherche du lieu où il établira son monastère. Dès qu'il l'a trouvé, il s'écrie : « C'est un nouveau Subiaco ! Enfin une retraite profonde, éloignée de toute communication avec les hommes », « une solitude parfaite, un lieu le plus solitaire », au cœur des rochers et d'une immense forêt, « une vraie Thébaïde dans le fonds du Morvan », un lieu où nous serons « heureux d'être séparés d'un monde où le salut est si difficile, d'un monde qui corrompt de plus en plus⁷ ». Nous sommes bien dans une dialectique proche de celle de Dom de Lestrangle, où le monde est perçu négativement, comme un milieu dont il faut s'abstraire pour être sauvé, du moins plus sûrement.

Dans les diverses rédactions des constitutions de La Pierre-qui-Vire, le père Muard prend de strictes dispositions pour sauvegarder la séparation du monde. Le postulant se voit signifier qu'il doit cesser immédiatement tout rapport avec des personnes du dehors. Les premiers règlements prévoyaient que les religieux n'auraient plus aucun lien avec leur famille, leurs amis et leurs anciennes relations, sauf cas de nécessité pressante dont le supérieur serait juge. Les sorties

6. *Lettre à Dom Orsise*, abbé d'Aiguebelle, avril 1849, Archives de La Pierre-qui-Vire, t. 2, p. 60 ; voir aussi p. 72-73.

7. Archives de La Pierre-qui-Vire, d'avril à juillet 1849, t. 2, p. 23, 43, 48, 58, 60, 62 et 64.

étaient interdites sauf en cas de nécessité (pour le cellérier, par exemple) ou pour les missions. Mais ces dernières, outre qu'elles ne concernaient que quelques moines prêtres, étaient strictement réglementées dans le détail : en dehors des actes du ministère, on devait y garder le même régime qu'au monastère pour ce qui touche le silence, l'abstinence et les relations.

Mais la jeune communauté semble avoir eu du mal à pratiquer exactement ces dispositions ; non du fait des moines eux-mêmes, mais du fait de la pression extérieure. Nombreux sont, en effet, les visiteurs en ces premiers temps. Non seulement les personnalités : M.M. de Montalembert, de Chastellux, de Vibraye ou les évêques de Sens et de Dijon, d'Orléans : Mgr Dupanloup, mais encore de véritables foules de gens simples venus des villages voisins. On en compte de deux à trois cents venus voir ces hommes étranges, silhouettes inconnues depuis près de 60 ans et qui semblaient venir tout droit du Moyen Âge. Ceci dit, il n'y aura pas plus de deux invités à demeure, au monastère en 1850, l'année de la fondation, et dix l'année suivante, presque tous prêtres. La clôture matérielle n'est d'ailleurs pas terminée avant 1852. La même année, le fondateur réagit à ce qu'il considère comme un trop grand nombre d'étrangers reçus au monastère (il s'agit de « passagers ») et modifie les constitutions en conséquence. On ne recevra plus d'hôtes, seulement les seuls retraits.

Cependant, le propos d'anachorèse se manifeste tout aussi nettement dans un rejet des convenances mondaines, de la notoriété ou de toute « installation ». Au marquis de Chastellux, à qui il doit pourtant le terrain de La Pierre-qui-Vire et de nombreuses faveurs, le père Muard oppose un net refus d'aller « voter en masse » pour influencer une élection, invoquant la clôture et l'inutilité du geste. Même déni à l'abbé Brûlée qui souhaitait, trop hâtivement à ses yeux, écrire une histoire de la jeune fondation : « Cela nous donnerait une célébrité que nous ne méritons pas et dont nous ne voulons pas. »

On relève une orientation toute semblable dans la manière de construire le premier monastère. Alors que la majorité des restaurateurs de la vie bénédictine au XIX^e siècle (à Solesmes, Beuron, Maredsous) opteront pour de vastes et imposants bâtiments rappelant les célèbres abbayes médiévales, le père Muard édifie lui-même, avec ses compagnons et quelques ouvriers, une maison de dimension très modeste, austère, sans prétention, rustique et dans le style du pays⁸.

8. Cf. N. HUYGHEBAERT, « Le moine face au monde du XIX^e siècle », *Revue Bénédictine* 83 (1973), p. 259-277 ; article suggestif mais quelque peu marqué par l'idéologie dominante des années post-68.

Quant aux relations avec les familles, là encore il faut quelque peu relativiser les règles des premiers temps. Toutes les lettres sont reçues, mais on n'y répond pas nécessairement. Le fondateur écrit une ou deux fois par an à sa famille, voire plus fréquemment s'il y a nécessité. Les parents sont autorisés à visiter leur fils moine et sont même invités aux grands événements : professions, ordinations. À l'occasion d'une mission dans un village, on n'hésite pas à transmettre un message à la famille. Ainsi, bien que les liens familiaux soient réglementés par la profession, ils ne sont pas rompus :

Nous ne travaillons pas seulement pour nous, mais pour nos parents, nos amis et même pour tous les hommes, mais je le répète, d'une manière très particulière pour ceux à qui nous sommes unis par les liens du sang⁹.

Les missions, nous l'avons dit, ne concernent que quelques moines prêtres soigneusement choisis et formés. Elles ont lieu aux temps liturgiques les plus forts (Avent, Carême) ou avant une confirmation, par exemple. Mais les demandes sont nombreuses émanant du diocèse de Sens comme des diocèses limitrophes, au point que le père Muard se sent pressé de recommander aux pères Préaux et Moreaux : « Sortez le moins possible », et refuse lui-même toute mission de confirmation. En août 1853, un an avant sa mort, il confesse à l'abbé Brûlée combien il apprécie de se reposer dans la solitude, le silence et le recueillement : « Combien j'aime ma chère retraite [...], c'est une grande peine pour moi quand il faut la quitter [...], je serais le plus malheureux des hommes si j'étais obligé de rentrer dans le monde¹⁰. »

Ce monde, il le connaît bien, puisqu'il a exercé le ministère sacerdotal comme curé (1834-1840), puis comme missionnaire dans son diocèse et au-delà (1840-1850). Quelle vision en a le père Muard en ce milieu du XIX^e siècle ? Assez semblable au tableau que nous en présentions au début de ce chapitre ; somme toute, une vision assez pessimiste. Sur le plan de la croyance d'abord, il n'hésite pas à fustiger un « lamentable état de la religion », où la foi dépérit sous les coups de l'impiété et de l'hérésie. L'insuffisance des moyens, la tiédeur ou l'incurie du clergé séculier, n'hésite-il pas à dire parfois, mais aussi le manque de charité ou de piété des fidèles, conduisent à un état de « dissolution » ou de « désolation » pire qu'aux plus mauvais temps du paganisme. Il s'en suit un état moral qu'il décrit comme déplorable : orgueil, égoïsme, passion des richesses et sensualisme suscitent des désordres, des scandales de tous genres, au point que ce siècle de dépravation « ne sait que maudire et blasphémer ». Or, ces

9. Archives de La Pierre-qui-Vire, t. 3, p. 34.

10. Archives de La Pierre-qui-Vire, t. 3, p. 108, 113, 151.

iniquités, plus grandes que dans les autres temps, lui apparaissent comme le signe de la vengeance de Dieu, un châtement, donc. Un des remèdes à cette situation sera de faire revivre ces « asiles¹¹ » que sont les monastères pour sauver du naufrage des hommes exposés à se perdre dans le monde, et en particulier beaucoup de jeunes gens. Bien des hommes se trouvent « déplacés dans le monde » et ont besoin de solitude, de silence et d'austérités. Il faut, dans ces temps de perte, de « saints moines¹² ». Nous ne sommes pas loin de la vision « apocalyptique » de Dom de Lestrange.

Néanmoins, il aime ce monde. C'est justement pourquoi il veut, lui et sa communauté, s'offrir en expiation, faire de sa vie un « acte d'amour¹³ » et même, si possible, mourir martyr pour s'associer à l'acte de rédemption du Sauveur. Nul mépris, nul rejet des hommes donc, en ce cœur d'apôtre, mais le choix exigeant d'une vie accordée à l'Évangile selon la tradition monastique.

3. Solesmes et Dom Guéranger

La forme de vie bénédictine qu'envisage Dom Guéranger procède d'une vision plus large, plus ecclésiale d'une certaine façon, que celle du père Muard. Intellectuel, très épris de la tradition (surtout de la liturgie et des Pères), ancien secrétaire de son évêque, Dom Guéranger avait d'abord songé à une vie monastique marquée par l'étude, la prière, le loisir contemplatif, mais aussi le service d'une Église menacée par le gallicanisme, puis par le libéralisme.

Refusant le caractère abrupt et ascétique de la lecture trappiste de la règle de saint Benoît, Dom Guéranger considère que le moine est avant tout « un homme simplement qui prend le christianisme au sérieux ». S'il adopte un type de vie très particulier, c'est d'abord pour répondre à un appel personnel à se faire « l'ami de Dieu » dans une vie de prière. L'observance, la régularité ont là leur raison d'être, mais ne doivent pas l'emporter sur le souci de charité et d'union à Dieu. On se méfie, à Solesmes, des interprétations trop rigoristes de la tradition monastique, pour leur préférer la non moins traditionnelle discrétion dont la Règle est le plus sûr témoin¹⁴.

11. C'est un terme qu'utilise aussi Dom Guéranger, *cf.* plus bas.

12. Toutes ces expressions sont constantes dans les écrits du père Muard de 1839 à sa mort, *cf.* Archives de La Pierre-qui-Vire, *Écrits positifs du P. Muard*, t. 1, p. 119 ; t. 2, p. 45, 172 ; t. 4, p. 132-135 ; t. 5, p. 57, 150 ; t. 7, p. 96, 101, 125, 165.

13. *Cf.* « Acte d'Amour » dans « Les fondations du P. Muard », p. 44. Il a longtemps été attiré par les missions étrangères où il espérait pouvoir donner sa vie dans le martyre.

14. *Cf.* D. GUÉRANGER, *Notions sur la vie religieuse et monastique*, Solesmes, 1886, p. 120 et 123 et G. LE MAÎTRE, « Théologie de la vie monastique selon Dom Guéranger », *Revue*

Ainsi, si le moine se retire du monde, ce n'est pas pour le fuir, mais pour réaliser ce qui constitue l'essence même de sa vocation, son union au Christ. Le moine est d'abord un homme séparé du monde : « L'esprit de la Règle étant une séparation effective du monde, Benoît en avait exprimé dans son mode de vivre toute la réalité¹⁵. » Cela se traduira par le maintien effectif de la clôture, mais également par la distance prise vis-à-vis des parents et amis, des mœurs et préoccupations mondaines que rappelle et signifie l'habit¹⁶. Mais tout cela est à replacer dans la perspective plus vaste que lui ouvrent l'histoire et la tradition monastiques. Ainsi, explique le fondateur de Solesmes, en relisant à grands traits l'histoire du monachisme : « D'abord le désert, la vie cachée et crucifiée du cloître ; plus tard le ministère apostolique au milieu des nations infidèles, les œuvres de la sanctification et de la civilisation chrétienne au sein des peuples barbares qui viennent d'aborder au christianisme. » Puis, au moment de la fondation, il ajoute, comme en une vision synthétique : « Moines priant et étudiant, prêts à tout ce que Dieu voudra¹⁷. »

Amené, dès les premiers jours de la fondation, à préciser son objectif, il écrit au rédacteur de « L'ami de la religion » pour détromper certaines personnes quelque peu étonnées par cette « réunion » dans l'ancien prieuré mauriste :

Notre but principal, en nous réunissant à Solesmes a été d'y établir une maison de retraite et de prière où pût reflourir quelque ombre des anciennes vertus du cloître et d'offrir un asile aux âmes qui, appelées à la vie religieuse, ne trouvent point en France les secours nécessaires pour suivre leur vocation. [...] Quant aux affaires du jour et aux questions politiques, nous ne saurions avoir la pensée d'y prendre part¹⁸.

Mais ce qui est remarquable chez Dom Guéranger, c'est son profond sens de l'Église. Si le moine est d'abord un homme séparé du monde, le restaurateur de Solesmes n'exclut pas qu'il puisse se consacrer à un apostolat direct, si tel est le besoin du moment et pour maintenir une certaine symbiose avec toute l'Église. Lui-même ne l'a-t-il pas affirmé plus haut : « Prêts à tout ce que Dieu voudra » ? Faisant

Mabillon 50 (1961), p. 165-178. On connaît la boutade de D. Antoine, abbé trappiste de Melleray, le conseiller des premiers jours de D. Guéranger : « Cette pauvre règle, vous vous trouvez obligé de lui donner tant de coups de ciseaux que je ne sçais (*sic*) si notre P. St Benoît la reconnaîtrait bien », *Archives de Solesmes*, cité par Jérôme du HALGOUËT, « Les débuts de la renaissance cistercienne », *Collectanea Cisterciensia* 45 (1983), p. 147.

15. Cité par L. SOLTNER, *Solesmes et Dom Guéranger*, Solesmes, 1974, p. 163.

16. D. GUÉRANGER, *Règlement du Noviciat, Notions sur la vie monastique*, Solesmes, 1885, *passim*.

17. Cité par L. SOLTNER, *Solesmes et Dom Guéranger*, p. 163-165.

18. Lettre du 8 août 1833, citée par Paul DELATTE, *Dom Guéranger*, t. 1, p. 123. Même vision du monastère « asile » chez le père Muard, comme on l'a vu.

fond sur l'expérience passée de l'Ordre bénédictin, il n'hésite pas à écrire : « Les moines se sont montrés dans l'histoire "propres à tout". » Bien plus, comme pour justifier telle orientation que d'aucuns pourraient estimer étrangère à un strict idéal de vie contemplative, il rétorque : « Jamais les anciens moines n'ont mis obstacle à l'impulsion de l'Esprit-Saint, quand il fallait prendre le ministère de Marthe, quitte à revenir, l'œuvre achevée, reprendre leur place aux pieds de Jésus-Christ avec Madeleine¹⁹. » C'est aussi pourquoi il consent pleinement à ce que certains moines de Ligugé et de Sainte-Madeleine de Marseille se livrent à des activités apostoliques, certes limitées. Dans sa biographie, Dom Delatte a voulu retenir, avant tout, du fondateur le choix d'une stricte séparation du monde et du seul apostolat de la prière : « En vain eussiez-vous parlé [à Dom Guéranger] d'un rôle extérieur à jouer, d'une mission à accomplir, d'une influence à exercer, d'une gloire à acquérir²⁰. » Un point de vue, on le voit, qui mériterait d'être nuancé. Ceci dit, Dom Guéranger critiquera vivement la forme de vie des « bénédictins-prêcheurs » que l'on a inaugurée à La Pierre-qui-Vire²¹, et qu'il imagine, à tort, sur le modèle de la première fondation du père Muard à Pontigny, « essentiellement serviteurs du diocèse ».

Le cas épineux de la reprise de l'antique abbaye de Fleury est ici un exemple intéressant. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, offre à Dom Guéranger de reprendre la basilique (les bâtiments mauristes ont été vendus et démantelés), et donc la garde des reliques de saint Benoît dès février 1850, c'est-à-dire deux mois seulement après son arrivée sur ce siège²². Il est notable qu'à aucun moment, Dom Guéranger ne reculera, par principe, devant la charge de la paroisse en tant que telle et donc de l'envoi de deux moines (un curé et un vicaire) pour assurer ce ministère qui constitue une forme de service pastoral direct. Dans le projet de *Concordat* qu'il prépare en avril 1851, il voit même dans cette fonction curiale intégrale une « condition expresse et absolue », allant jusqu'à accepter l'éventuelle mutation des deux moines si leurs services s'avéraient inadéquats aux yeux de l'évêque. Le même document prévoit la juridiction « immédiate et sans intermédiaire » de

19. *Conférence* 424, Archives de Solesmes, citée par L. SOLTNER, Solesmes et Dom Guéranger, p. 164. Ces conférences ont été en partie éditées, cf. *Conférences sur la vie chrétienne*, Solesmes 1880-1884, 2 vol.

20. Paul DELATTE, *Dom Guéranger*, t. 2, p. 347. Cf. Lettre du 6 sept. 1834, citée ci-dessous, où D. GUÉRANGER parle explicitement d'*action sur le monde*.

21. Lettre à Dom Gardereau, 29 mars 1861, citée par Louis SOLTNER, « La pensée monastique de Dom Guéranger », *Collectanea Cisterciensia* 37 (1975), p. 225.

22. Cf. Alphonse de SAINT-VINCENT, *Saint-Benoît-sur-Loire et la renaissance de l'abbaye de Fleury 1850-1944*, Paris, 1994, p. 23-39. En réalité M. Pelletier, vicaire général du diocèse, avait fait les mêmes propositions à Solesmes dès décembre 1849.

l'évêque sur les moines curé et vicaire pour l'administration de la paroisse. Quant au partage de la basilique pour les offices tant paroissiaux que monastiques – point délicat, on le conçoit –, si le service liturgique y est soumis aux directives de l'évêché, on le célèbre (même pour la paroisse) selon les règles de la liturgie romaine monastique. Un point sur lequel Dom Guéranger, dans son combat contre les rites gallicans, ne pouvait évidemment transiger²³.

Mais le malentendu surgira entre les deux prélats à propos des exigences à la fois canoniques et pratiques (terrain et bâtiment suffisants) qu'entraîne la reprise de la basilique²⁴. Dupanloup est très désireux de confier à des bénédictins ce haut lieu où sont conservés les ossements de leur Patriarche, mais sans comprendre pleinement les nécessités que suppose l'implantation d'une communauté monastique telle que Dom Guéranger l'envisage. Dès le 5 décembre 1850, en effet, le restaurateur de Solesmes posait comme condition à son acceptation le « commencement d'exécution du projet d'établir un monastère²⁵ ». Dans le projet de concordat, il envisage même le jour où Fleury serait érigé de nouveau en abbaye. On peut bien sûr interpréter ce malentendu comme l'incompréhension, de la part de l'évêque, de ce qu'exige le maintien de la clôture monastique face à l'intransigeance de D. Guéranger sur ce point jugé crucial. Il semble que ce ne soit pas là le seul point de blocage²⁶. Outre les oppositions de principe, D. Guéranger était d'une intelligence trop fine pour ne pas percevoir à l'avance les tensions et les charges concrètes (ministère, accueil des pèlerins, entretien de la basilique) qu'impliquerait ce régime mixte pour une communauté monastique chargée d'une paroisse et, qui plus est, d'un lieu de pèlerinage. Bref, son point de vue était et restera le suivant : reprendre Fleury, oui, mais à condition d'y établir au plus tôt une communauté monastique vivant selon les règles de sa vocation. Ce que réaliseront les moines de La Pierre-qui-Vire, mais avec la patience du temps.

23. Cf. projet de concordat présenté par Dom Guéranger à Mgr Dupanloup, Archives du diocèse d'Orléans IV, cité par A. de SAINT-VINCENT, *Saint-Benoît-sur-Loire*, Annexe, p. 278, respectivement art. 1, 6 à 10.

24. Cf. finale de la lettre de Dom Guéranger à Mgr Dupanloup, du 6 avril 1851, dans A. de SAINT-VINCENT, *Saint-Benoît-sur-Loire*, Annexe, p. 276.

25. Lettre de Dom Guéranger citée par A. de Saint-Vincent, p. 26.

26. Le vicaire général (30 nov. 1851) interprète ainsi les tensions et croit les résoudre en invoquant le caractère temporaire des contraintes, la largeur de vue des bénédictins apôtres d'autrefois et l'éventualité d'une dispense de clôture. Ce que réfutera nettement Dom Guéranger. Mais on peut aussi invoquer la forte personnalité des deux prélats, leurs « sensibilités ecclésiastiques » opposées (libérale/ultramontaine), les faux-pas des intermédiaires (Pelletier, Montalembert), enfin les avances que fit Mgr Dupanloup aux moines d'Einsiedeln, puis de La Pierre-qui-Vire (qui finalement restaureront la vie monastique à l'abbaye de Fleury), évidemment mal ressenties à Solesmes.

Bien entendu, la première forme d'apostolat du moine demeure, aux yeux du restaurateur de Solesmes, la prière, le sacrifice spirituel, la communion des saints ; ne veut-il pas que ses frères aient un cœur « vaste comme le monde » ? Ce souci de la mission par la prière est encore présenté avec insistance comme intrinsèque à la vie bénédictine, dans les *Notions sur la vie religieuse et monastique*, à travers sa fonction d'intercession pour le corps mystique du Christ. Au sein du monastère, cela se traduira par le témoignage de vie ou de parole et, selon le cas, par le ministère de la prédication et des sacrements. Les relations du moine avec sa famille s'inspirent d'ailleurs de ce même souci d'édifier ses proches.

Ainsi, Dom Guéranger vise-t-il un délicat équilibre où percent parfois quelques hésitations. Tout en établissant une clôture effective et relativement stricte, il ne veut pas enfermer ses moines dans l'unique service divin qui ferait d'eux des chanoines. Il ne souhaite pas davantage qu'ils se cantonnent à des travaux d'érudition, car il a à cœur de participer à la mission de l'Église. Il avait esquissé ce projet dès les premiers temps de sa communauté :

Il nous faut un genre de vie qui nous retire du monde et cependant nous permette d'avoir action sur lui par nos travaux. L'Ordre bénédictin, tel que les siècles l'ont fait, bien éloigné sans doute de l'observance littérale telle qu'on la suit à la Trappe, mais cependant respectable, puisqu'il est comme tel reconnu par l'Église, nous a semblé devoir fournir à peu près ce que nous désirions²⁷.

Faut-il voir une certaine évolution dans sa pensée, quant à l'équilibre entre séparation du monde et présence au monde, surtout à travers les études et les publications ? La nomenclature d'une note programme adressée par Dom Guéranger à Dom Wolter (le fondateur de Beuron, en 1869, soit 36 ans après la refondation de Solesmes), que compare Dom L. Soltner à celle du *Règlement* (1855-56), déplace en effet la « séparation du monde » de la première à la sixième place, soit après l'Office divin, la vie commune, le travail, l'étude des Saintes Lettres, l'abstinence. Mais il ne faut sans doute pas durcir la différence entre ces deux textes destinés à deux types de lecteurs très différents et rédigés dans des circonstances tout à fait autres.

Quoi qu'il en soit, interrogé en 1857 par un bénédictin anglais pour savoir s'il changerait le mode de vie de la communauté au cas où le Saint-Siège lui ordonnerait de devenir missionnaire, Dom Guéranger ne répond pas directement. On sent qu'il tient absolument aux principes qu'il considère comme essentiels à la vie monastique, tels que la séparation du monde et la priorité donnée à *l'Opus Dei*, mais

²⁷. Lettre du 6 septembre 1834, citée par Louis SOLTNER, « La pensée monastique de Dom Guéranger », p. 215.

qu'il souhaite en même temps rester attentif et disponible aux besoins et aux appels de l'Église – un de ses soucis récurrents. Au-delà des principes, c'est de toute façon le manque de personnel et de compétences en matière de prédication qui, écrit-il du moins, le retient d'acquiescer : « Les hommes du cloître sont rarement propres à la prédication²⁸ », ajoute-t-il comme pour s'excuser.

Pratiquement, un an plus tard, il présente lui-même la vie à Solesmes comme « beaucoup moins isolée » que ne se le figure un aspirant encore retenu à la Trappe de Staouëli : « Nous sommes beaucoup plus mêlés au monde que les Trappistes, puisque nous exerçons le saint ministère autour de nous. Il est vrai qu'on n'y emploie que ceux qui sont jugés propres par l'abbé²⁹. »

Quant aux études, reprenant les statuts de Saint-Maur, Dom Guéranger leur donne la seconde place, juste après la prière, mais il ne souhaite pas faire du moine un érudit en chambre. Montrant le rayonnement civilisateur qu'ont exercé les bénédictins au cours des siècles en Occident, il veut inscrire sa communauté dans ce grand mouvement :

Le cloître a préparé à l'Europe, durant des siècles, des hommes d'un génie vaste, original et surtout approprié à la société contemporaine. [...] Ce fut seulement à l'époque où ils ne pouvaient plus être que des érudits qu'on vit les moines concentrer toute leur action dans le collationnement des manuscrits³⁰.

En matière d'activités éducatives, s'il repousse les sollicitations, qu'elles viennent de ses confrères ou de l'extérieur, qui souhaitaient le voir ouvrir des écoles ou des collèges à l'instar des mauristes, c'est sans doute d'abord par principe, pour réserver à la prière sa première place, mais aussi, une fois encore, pour des raisons pratiques de manque de personnel et de disponibilité. Là non plus cependant, la porte n'est pas fermée : « J'ai coutume d'ajouter (et je le pense) que, du moins, le haut enseignement par des cours publics serait plus tard compatible aux mœurs et aux circonstances de notre Ordre³¹. » C'est

28. Lettre au curé de Bazouges (diocèse du Mans), 1861, citée par L. SOLTNER, « La pensée monastique de Dom Guéranger », p. 224.

29. Lettre de 1858, citée par L. SOLTNER, « La pensée monastique de Dom Guéranger » p. 224. C'est ainsi que l'on procède à La Pierre-qui-Vire.

30. *Lettre à l'abbé Gerbet*, 10 avril 1832, citée par L. SOLTNER, *Solesmes et Dom Guéranger*, p. 164. Cf. P. DELATTE, *Dom Guéranger*, t. 1, p. 181. Faut-il sentir comme un regret dans l'expression : « ce fut seulement... ils ne pouvaient plus être que... » ?

31. Lettre du 13 décembre 1848, à Dom Pitra, qu'il met en garde contre « les travaux de pure science », citée par P. DELATTE, *Dom Guéranger*, t. 1, p. 420. Cf. lettre à Dom Gardereau du 17 janvier 1852, citée par L. SOLTNER, « La pensée monastique... », p. 222, où Dom Guéranger revient sur les raisons pratiques qui empêchent de reprendre la direction du petit séminaire de Saint-Claude.

qu'aux yeux de D. Guéranger, le monachisme a exercé et doit exercer un rôle « social » dans l'Église. En Occident, ne s'est-il pas « trouvé mêlé à tout, et tout a ressenti son influence³² ? »

En fin de compte, tout en établissant une vie monastique d'où sont bannis l'arbitraire et la fantaisie, Dom Guéranger ne s'enferme pas dans le légalisme, pas plus en matière de séparation du monde qu'en quelque autre domaine. C'est à la tradition qu'il demande des leçons de sagesse, mais à une tradition vivante, bien en prise avec l'expérience et attentive aux besoins présents de l'Église. Rien de plus parlant que cette dernière formule :

Dilige et vere monachus eris [Aime et tu seras vraiment moine]. Voilà l'essence de notre état, le reste n'est que la forme ; forme nécessaire, j'en conviens, mais d'une nécessité secondaire. La Providence peut, par un dessein particulier, en faire abstraction pour tel d'entre nous, et lui laisser seulement ce qui est essentiel, c'est-à-dire la tendance de l'être tout entier vers celui auquel on s'est donné et qui vous a accepté³³.

C'est donc une pensée très nuancée, qu'on sent fermement enracinée dans ses principes, sans jamais s'y cantonner de façon absolue. Sa haute intelligence, sachant tirer les leçons de l'expérience, saura rester ouverte à la réflexion, aux circonstances qui peuvent parfois relativiser ces mêmes principes. Dom Soltner a raison de conclure que le monastère, aux yeux de D. Guéranger, est avant tout « école du service du Seigneur » (*Règle de saint Benoît, Prol 45*), et à ce titre au service de l'Église, mais selon sa vocation propre.

(à suivre)

Pères Bénédictins
B.P. 3079
MG – 101 ANTANANARIVO

Christophe VUILLAUME, osb

32. *Vie de saint Benoît*, citée par L. SOLTNER, « La pensée monastique de Dom Guéranger », p. 225.

33. *Conférence 497*, Archives de Solesmes, citée par G. LE MAÎTRE, « Théologie de la vie monastique selon Dom Guéranger », *Revue Mabillon* 50 (1961), p. 165-178.